

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 149-01 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

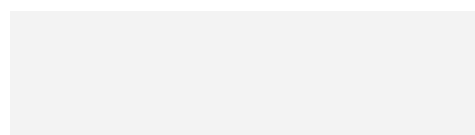
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2014, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 149-01 modifiant le Règlement 149 concernant le lotissement. Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire et a pour objet de :
 - introduire une largeur minimale de rue privée et enlever la largeur de 20 mètres des rues drainées par fossé;
 - clarifier la notion de profondeur des lots riverains ou non riverains, en concordance avec le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;
 - alléger le règlement quant aux lots existants adossés à une voie ferrée et aux lots dérogatoire protégés par droits acquis dont on n'aggrave pas le caractère dérogatoire.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 août 2014, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 7 août 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier